

Pétition pour un vote nominatif et l'engagement du Conseil communal en vue de l'application de l'article 139b LCo à l'encontre de M. Loris Socchi

La Société coopérative des commerçants lausannois, en tant que personne morale représentant les intérêts de centaines de commerçantes et commerçants actifs sur le territoire de Lausanne, soucieuse du respect de l'éthique publique et du bon fonctionnement des institutions démocratiques locales,

considérant :

- Que M. Loris Socchi, conseiller communal élu, a été reconnu coupable de vol par la justice pour avoir dérobé, dans un magasin, des objets d'une valeur de plus de 600 CHF,
- Qu'il a justifié cet acte illégal publiquement en invoquant une action politique, sans manifester de réelle remise en question,
- Que ce comportement nuit à la confiance dans nos institutions et à la crédibilité du Conseil communal dans son ensemble, en plus d'envoyer un signal préoccupant à la population et au tissu économique local ;
- Que l'article 139b de la Loi sur les communes (LCo) permet au Conseil communal, à la majorité des deux tiers de ses membres, de proposer à la Municipalité la suspension ou la révocation d'un membre qui a commis une infraction grave ou agit de manière incompatible avec sa fonction,
- Que l'article 90 du Règlement du Conseil communal de Lausanne prévoit la possibilité d'un vote nominatif sur demande d'au moins cinq membres du Conseil, permettant à la population de connaître la position de chacun-e sur des enjeux éthiques majeurs,

nous demandons :

- Que le Conseil communal de Lausanne procède, dans les plus brefs délais, à un vote nominatif sur l'attitude de M. Socchi en lien avec les faits susmentionnés, conformément à l'article 90 de son règlement ;
- Que ce vote permette de déterminer si les conditions de l'article 139b de la Loi sur les communes sont réunies ;
- Que, si tel est le cas, le Conseil communal fasse usage de sa compétence pour proposer la suspension ou la révocation de M. Socchi, conformément à la procédure prévue par la loi.

Nous affirmons par cette pétition notre attachement à une vie politique locale exemplaire, fondée sur le respect du droit, de l'éthique publique et de la confiance démocratique.

Fait à Lausanne, le 2 juin 2025.

Pour la Société coopérative des commerçants lausannois,

Anne-Lise Noz
Présidente

Nunzianta Di Marino
Vice-président



